

L'IGN se transforme pour devenir l'architecte référent des géodatas au service des politiques publiques

Le développement rapide des usages numériques, dans lesquels l'information géolocalisée est omniprésente, se traduit par une vraie révolution qui a des incidences non seulement sur les producteurs de ces données comme l'IGN mais plus largement sur l'ensemble des professionnels publics ou privés ainsi que les citoyens eux-mêmes.

Pour s'adapter à cette évolution profonde et sans précédent, l'IGN a élaboré, à la demande du ministre de la Transition écologique et solidaire et dans le cadre du programme Action Publique 2022, un projet d'établissement qui sera progressivement mis en œuvre à compter de 2019.

Ce projet intègre les conclusions d'une réflexion collaborative menée par l'IGN en 2016 et 2017 sous forme d'ateliers régionaux avec l'ensemble de ses parties prenantes. Il a été présenté en mars 2018 puis validé par le ministre. Il s'inscrit dans la ligne des conclusions du rapport de la députée Valéria Faure-Muntian chargée d'une mission temporaire auprès du ministre portant sur les données géographiques souveraines et la répartition des rôles entre les différents acteurs publics afin d'assurer l'élaboration, l'entretien et la diffusion de ces données de façon efficiente.

En tant que pôle d'excellence scientifique et technique en matière de données géographiques, **l'IGN doit être le trait d'union entre un monde virtuel de données et les besoins concrets de la société.** Il est l'acteur qui peut conduire cette révolution d'usage au profit de la puissance publique, répondre aux enjeux nouveaux en matière de collecte et de traitement des données géolocalisées, et contribuer à garantir l'exercice de sa souveraineté par la France.

A cette fin, l'IGN entend devenir l'architecte référent pour l'ensemble des géodatas nécessaires à l'exercice souverain des politiques publiques, et notamment être l'opérateur interministériel de référence pour la production ou la qualification de données géographiques souveraines.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement induit une transformation progressive de l'organisation, des pratiques, des métiers et du modèle économique de l'IGN.

LES CONSTATS

Les **modalités de collecte des données géographiques ont beaucoup évolué.** Si celles-ci sont encore élaborées pour partie par des professionnels, elles sont aussi générées par les usagers eux-mêmes via leur contribution volontaire ou via la trace numérique que chacun laisse inconsciemment en faisant usage d'applications ou d'objets connectés.

Les conséquences de cette multiplication des sources sont diverses.

- La profusion, tout d'abord, tend à amoindrir la valeur perçue des données, mettant en cause le modèle économique des producteurs de données professionnels.
- Dans le même temps, la capacité à croiser et à traiter les données de façon à en tirer tous les bénéfices, par le biais du développement de services d'usages, devient un enjeu croissant.
- Enfin, la diversification des sources interroge sur l'objectivité des informations ou le risque de dépendance à l'égard de certains fournisseurs dominants.

LES CONSÉQUENCES POUR L'IGN

Devenir l'architecte référent des géodatas au service des politiques publiques suppose qu'il soit :

- l'opérateur interministériel de référence pour organiser la réponse technique aux besoins de données géographiques souveraines ;
- le point pivot de l'écosystème de partenaires nationaux ou européens pour la production ou la qualification de données géographiques souveraines ;
- l'acteur majeur de la transformation numérique de l'État dans le domaine de la géolocalisation, ainsi que le porteur de la géoplateforme mutualisée ;
- le tiers de confiance vis-à-vis des communautés d'utilisateurs (État et opérateurs publics, collectivités, chercheurs, grand public, citoyens, entreprises, instances européennes) ;
- le pôle scientifique et technique reconnu par son expertise et les innovations qu'il permet.

Plus concrètement, cela se traduira par :

- **un nouveau modèle économique reposant sur :**

- l'ouverture et la gratuité progressive de toutes les données diffusées par l'IGN ;
- un socle d'activités financées par la subvention pour charges de service public, ou prises en charge au titre de la stratégie nationale d'État-plateforme ;
- une activité recentrée sur l'appui aux politiques publiques pouvant déboucher sur des prestations financées au préalable par les autorités porteuses d'une telle politique ;
- le renforcement des logiques collaboratives pour l'élaboration ou l'entretien des données publiques afin de partager les coûts ;
- la mise en place d'une offre plus lisible de produits dérivés et de services de base, notamment pour le grand public, dans le prolongement des nouveaux services tels qu'IGNrando', Remonter le temps, ou Carte à la carte ;
- une politique renforcée de partenariat pour le développement de services professionnels, dans le cadre d'appels à projets nationaux ou européens mais aussi d'autres opportunités de valorisation de l'expertise de l'IGN, par exemple en imagerie spatiale ;

- **une nouvelle approche plus collaborative construite sur :**

- une démarche centrée sur les usages et les besoins nouveaux faisant appel à une expertise en information géolocalisée pour pouvoir y répondre ;
- un principe de gouvernance ouverte et le recours au "*community sourcing*" avec des contributeurs tiers de confiance ;
- l'organisation d'une concomitance de la production et de la diffusion en vue de créer une donnée vivante et accessible en temps réel dans la géoplateforme ;

- **une capacité renforcée de recherche et d'innovation, basée sur :**

- le maintien des capacités et des savoir-faire internes à l'avant-garde de l'innovation technologique et technique (Lidar, deep learning, etc.) ;
- le renfort d'une veille technologique structurée et d'une analyse permanente des impacts ;
- la transmission aux générations futures de connaissances au meilleur état de l'art par une formation de pointe, celle de l'école nationale des sciences géographiques (ENSG) ;
- une démarche d'open innovation, telle qu'IGNfab et des boucles rapides de développement de nouveaux projets.



UN PROJET PILIER DE CETTE TRANSFORMATION : LA GEOPLATEFORME

L'infrastructure de l'actuel Géoportail va évoluer vers une géoplateforme, ressource unique, ouverte et mutualisée pour co-produire et développer de nouveaux géoservices. Tout acteur public et les acteurs privés intéressés, pourront :

- partager en toute autonomie des données ou des services ;
- organiser un entretien collaboratif des données au sein même de la géoplateforme ;
- faciliter plus largement l'intermédiation entre différents acteurs.

Les partenaires-fournisseurs y administreront eux-mêmes leurs données, qu'ils pourront ensuite exploiter à la fois au travers de portails couplés à la géoplateforme mais aussi via leurs propres outils métier de type SIG. Participant à la stratégie d'Etat-plateforme promue par la DINSIC, cette géoplateforme jouera un rôle transversal en appui de la transformation numérique des administrations, notamment pour la dématérialisation des procédures administratives en lien avec le territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

D'autres projets structurants sont en cours :

- Soutien aux JO 2024 : des échanges sont engagés avec les entités chargées de l'organisation des JO 2024 ainsi qu'avec les acteurs de leur sécurité pour constituer une base de données partagée des sites des épreuves, du village olympique et des voies d'accès. L'IGN serait chargé d'assurer la mise à jour en continue, en lien avec les détenteurs d'information.
- Cartographie pour les véhicules autonomes : l'IGN est identifié dans la stratégie nationale pour le véhicule autonome comme l'expert de l'État pour la cartographie dynamique à haute densité (HD) de ces véhicules. Il est également pressenti pour être le concepteur et l'opérateur de la plateforme de validation intermédiaire de cette cartographie dont l'État doit se doter pour favoriser un fonctionnement sécurisé des véhicules automatisés et lui permettre d'exercer son pouvoir de police et de régulation.
- Plans de corps de rue simplifiés (PCRS) : l'IGN a proposé aux collectivités territoriales et aux gestionnaires de réseaux de coordonner un programme national s'appuyant sur l'ensemble des acteurs pour aboutir à une couverture du territoire en Plans de corps de rue simplifiés (PCRS). Cela signifie pour les gestionnaires qu'ils pourront ainsi repérer ces infrastructures souterraines avec précision, conformément aux nouvelles règles relatives aux Déclarations de travaux et Déclarations d'intention de commencer des travaux (DT/DICT).
- « Time machine » : dans le domaine de la recherche et de l'innovation, l'IGN est l'un des acteurs clé du projet très ambitieux déposé sous le nom de « Time Machine » auprès de la Commission Européenne. Ce projet mobilise 212 institutions réparties dans 32 pays européens. L'objectif : structurer, analyser et modéliser le patrimoine de données du passé et le réaligner sur le présent pour permettre de se projeter vers l'avenir.

L'IGN se met en ordre de marche pour assurer sa transformation, qui ne pourra se faire sans un appui fort de l'Etat et un engagement des acteurs publics pour permettre à l'IGN de jouer pleinement son rôle d'architecte référent des géodatas au service des intérêts de la France et des politiques publiques.